

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - INDUSTRIE

Mme LEFEVRE Gaelle

1110 Chemin des Plantades

83 062 LA GARDE

ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION

Je soussignée ARNIAUD Frédéric, Directeur de ARNIAUD CONSUL TEAM atteste que **M. Frederic BLANC**

A suivi une formation : **CACES ® R486 Catégorie B (Cat : B . Niveau Cat : B Recyclage)**

Catégories : **R486-B (PEMP élévation multidirection.) : VALIDEE**

Dates : **du 12 au 13 mars 2026**

Fait à SIX FOURS LES PLAGES, le 17 mars 2026

Durée : **14.00 Heures - (2.00 J.)**

ARNIAUD Frédéric
Directeur



Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit



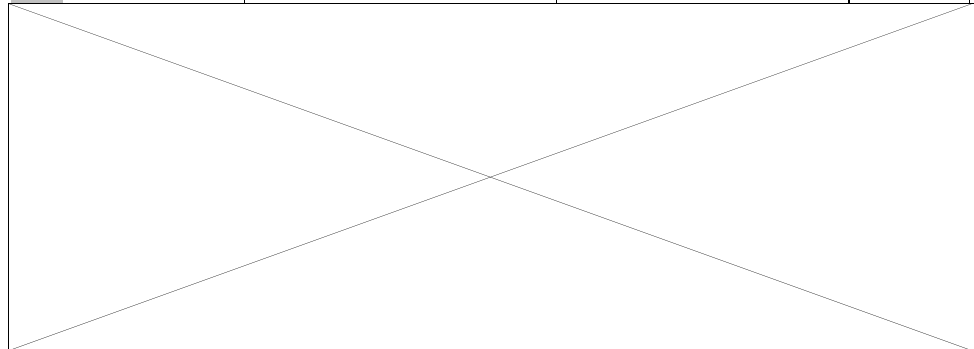
Titulaire :
M. BLANC Frederic

Date de naissance :
12 décembre 1987

Signataire :

AUTORISATION DE CONDUITE (R.486)
Plates-formes élév. mobiles de pers.

CAT - Type	Informations Complémentaires	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
A PEMP à élévation verticale			
B PEMP élévation multidirection.	Porte-engin Non	PEYRONIN Stéphane	13/03/2026 12/03/2031
C Hors production			



Titulaire : (en toutes lettres)
M. BLANC Frederic

Date de naissance :
12 décembre 1987

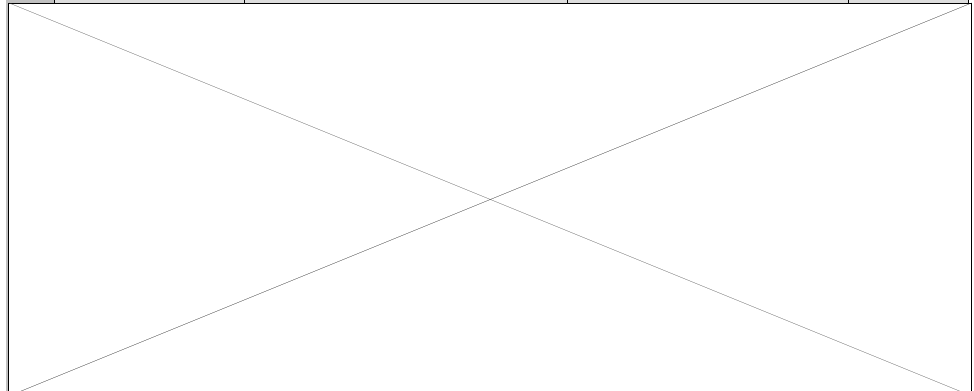
Signataire : (en toutes lettres)
ARNIAUD Frédéric

Directeur



CACES ® R.486 Plates-formes élév. mobiles de pers.

CAT	Type	N° du CACES ® Option	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
A	PEMP à élévation verticale			
B	PEMP élévation multidirection.	2026.03.486.0B.125869 Porte-engin Non	PEYRONIN Stéphane	13/03/2026 12/03/2031
C	Hors production	Porte-engin OUI		



AIPR

Ce(s) CACES® ne permet(tent) pas la délivrance d'une AIPR

Consignes de conduite et de sécurité

1. L'utilisation des équipements de protection individuelle
Le chef d'entreprise doit mettre à la disposition de son personnel les équipements de protection individuelle adaptés et s'assurer de leur port :

- gants,
- chaussures de sécurité,
- etc ...

2. Interdictions relatives à l'utilisation des engins
Ne jamais lever une charge supérieure à la capacité de l'engin. Des mesures efficaces doivent être prises pour empêcher l'utilisation des engins par du personnel non autorisé pendant une absence momentanée de l'opérateur titulaire.
Par exemple, les clés de contact des engins seront attribuées aux seuls opérateurs autorisés qui doivent les retirer du tableau de bord même pour une absence momentanée.
Le transport de personnes à l'aide d'un engin non aménagé à cet effet est interdit.

Document recto / verso
Toute copie doit comporter les deux faces

Titulaire : **M. BLANC Frederic**

Signature du titulaire

Formation et évaluation :

ARNIAUD CONSUL TEAM

2 Rue de la Seyne
Centre d Affaires OPTIMUM
83140 SIX FOURS LES PLAGES
Tél.: 0494622484

**AUTORISATION
DE CONDUITE**

Délivrée le 13/03/2026 par :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - INDU
1110 Chemin des Plantades
83062 LA GARDE

Valide jusqu'au

Signature et Cachet de l'employeur

L'employeur atteste que le titulaire connaît les lieux et les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation
L'aptitude médicale à la conduite des engins a été vérifiée par le médecin du travail de l'entreprise le
...../...../.....

Titulaire : **M. BLANC Frederic**

CACES® numéro(s):
2026.03.486.0B.125869

Pour vérifier la validité de ce(s) CACES®
[employeurs]
ou pour éditer l'attestation correspondante
[titulaire]
consulter la base de données CACES® sur le
site :
<http://www.ameli.fr>



Flashez ce QRCode pour
vérifier la validité
de ce CACES®

Document recto / verso
Toute copie doit comporter les deux faces

Délivré par :

ARNIAUD CONSUL TEAM
2 Rue de la Seyne
Centre d Affaires OPTIMUM
83140 SIX FOURS LES PLAGES
Tél.: 0494622484

Inscrit dans la base INRS sous le N° :

D-558-05

ARNIAUD CONSUL TEAM

2 Rue de la Seyne
Centre d Affaires OPTIMUM
83140 SIX FOURS LES PLAGES

CACES®

La marque CACES®
est protégée par un dépôt à
l'INPI sous le numéro
03.3237295

